

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés	Nombre d'articles du rôle	Montant des bases nettes	Nombre de locaux affectés
	1	2	3	4
TH	Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale			Résidences et dépendances principales
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	1 208	694	3 405 565	36 529
1a > dont locaux non professionnels	1 207	693	3 374 590	36 529
1b > dont locaux professionnels	1	1	30 975	0
1c > dont locaux soumis à la majoration THS	0		0	
2. Locaux susceptibles de majoration THS	952		2 630 482	
3. Locaux exceptionnels	0	0	0	0
4. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 3)	1 208	694	3 405 565	36 529
5. Dépendances bâties				16 883
5a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	434	283	126 549	
5b. Non rattachées au local d'habitation (article TH distinct)	132	105	98 253	
6. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 4 - (ligne 5a + 5b)]	642		3 180 763	19 646
7. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	53			
THLV	Logements vacants depuis plus de deux années			8. Nombre de locaux (article 55 loi SRU)
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune	0	0	0	19 636
10. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI				

II. BASES EXONÉRÉES (THS + THLV) ET BASES NETTES (THS + THLV) D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :	Commune		Syndicats		Intercommunalité*	
	1	2	3	4	5	6
	THS	THLV	THS	THLV	THS	THLV
1. Base nette imposée	3 405 565					
2. Base nette imposée TSE	3 404 433					
3. Base nette imposée TSE Autre	3 404 433					
4. Base nette exonérée TSE	1 196					
5. Base nette exonérée TSE Autre	1 196					
6. Base nette imposée GEMAPI	3 404 433					
7. Base nette exonérée GEMAPI	1 196					
8. Bases nettes exonérées ZRR	Exo M1		Exo M2		Total	

III. EXONÉRATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THS), NON-VALEURS (THS)	Code	Nombre d'articles THS	Montant des dégrèvements (I.4) / Non-valeurs (I.6)	Montant des bases nettes (I.1/4) / Abattues (I.5)
		1	2	3
1. Exonération TSE local HLM/SEM (**)	EX	1		1 196
2. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM (**)	EX	1		1 196
3. Cotisations brutes nulles		3		
4. Dégrèvements totaux : gestionnaires	DT	13	18 479	69 148
5. Abattement Mayotte	AB			
6. Non-valeurs	NV			
7. TOTAL		13	18 479	

IV. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :					
Une base nette positive		Une base nette pour les articles imposés		La délivrance d'un avis d'impôt	Un(des) local(aux) susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*		
1	2	3	4	5	6
691	0	691	0	678	1

V. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ	Taux		THS			THLV		THS + THLV
	2023	2022	Nombre d'articles	Montant réel	Montant Lissage	Nombre d'articles	Montant réel	Montant net
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Commune	25,50000	25,50000		868 418				868 419
2. Syndicat de communes (taux global)								
3. Intercommunalité*								
4. TSE	0,16000	0,42400		5 448				3 137
5. TSE Autres	0,17000	0,38900		5 794				3 314
6. Taxe GEMAPI	0,09620	0,01880		3 292				1 880
7. Majoration THS								
8. Frais (THS)			691	27 092				
9. Frais (THLV)								
10. TOTAL			694	910 044				

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

 (**) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour les taxes GEMAPI, TSE et TSE autres. Les données potentielles sont restituées en *italique*.